

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2817

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association San priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Porte des Alpes - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Rapporteur : Monsieur Kimelfeld**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

**Absents non excusés :** M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

**Séance publique du 19 mars 2012****Délibération n° 2012-2817**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association San priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Porte des Alpes - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan de mandat 2008-2014 confirme le rôle essentiel de l'animation économique territoriale pour sa capacité à fournir une offre de services complète à destination de toutes les entreprises du territoire.

Cette offre de services se décline selon deux volets :

- une mission qui repose sur les compétences propres de la collectivité pour les problématiques d'environnement urbain des entreprises (voirie, propreté, eau, déplacements), accompagnement des projets d'implantation, transfert ou relocalisation, relais de terrain pour la Communauté urbaine de Lyon dans ses opérations d'aménagement, la gestion de sites, les problématiques de déplacements, les Agendas 21 territoriaux, etc.,

- une mission d'interface qui consiste à orienter l'entreprise vers l'interlocuteur pertinent selon le projet de développement souhaité (stratégie, innovation, investissement industriel, développement commercial, international, recrutement, etc.) et accompagner la création de services collectifs (plan de déplacement inter-entreprise, crèches, conciergeries, nouveaux produits, etc.).

Ces missions ont aussi vocation à être un outil de veille économique sur l'ensemble du territoire : suivi des comptes clés de l'agglomération, suivi des entreprises en difficulté, suivi des relations avec les acteurs locaux du développement, le tout permettant à la Communauté urbaine d'avoir une meilleure connaissance de son tissu économique et ce, pour une meilleure anticipation et prise en compte de ses évolutions.

**Mise en œuvre**

Pour mener à bien ses actions, la Communauté urbaine de Lyon a contractualisé avec des structures locales sur plusieurs territoires et s'est appuyée sur le périmètre des Conférences locales des Maires. C'est dans ce cadre que la collectivité conventionne, depuis 2004, avec l'Association San priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) afin de soutenir l'animation économique locale sur la Conférence locale des Maires Porte des Alpes. Une convention triennale 2010-2012 a été approuvée par délibération n° 2010-1312 du Conseil du 15 février 2010 et un avenant n° 1 par délibération n° 2011-2019 du Conseil du 7 février 2011.

**Bilan des actions pour 2011**

- 86 entreprises accompagnées,
- 121 rendez-vous assurés,
- 24 problématiques spécifiques suivies,
- 21 projets d'implantation suivis,
- suivi du plan climat et sa déclinaison auprès des entreprises,
- suivi du plan déplacement inter-entreprises (PDIE) Porte des Alpes concernant 4 000 salariés,
- pilotage du plan local de redynamisation Etat sur Saint Priest.

**Programme d'actions pour 2012**

- 60 entreprises à accompagner,
- 90 rendez-vous à assurer,
- suivi des projets de développement du territoire,
- initier des services collectifs au bénéfice des entreprises et de leurs salariés,
- maillage territorial,
- suivi du plan climat,
- suivi des plans de revitalisation concernant éventuellement le territoire.

#### *Financement*

La Communauté urbaine de Lyon souhaite apporter, pour l'exercice 2012, une subvention pour la mise en œuvre de ces actions d'un montant de 80 000 €, identique à celui attribué en 2011.

#### *Indicateurs*

Il est prévu dans la convention des indicateurs de résultats :

- améliorer les contacts entreprises : accroître la qualité des réponses aux entreprises et cibler les entreprises prioritaires (suivi des comptes clés et pépites, entreprises cleantechs, etc.),
- accompagner les projets majeurs d'implantation et/ou de relocalisation,
- contribuer à l'animation du schéma d'accueil des entreprises (SAE),
- améliorer l'utilisation de l'outil de gestion des entreprises de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

### **DELIBERE**

#### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'Association San priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2012 relatif à l'animation économique de la Conférence locale des Maires Porte des Alpes,

b) - l'avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association ASPIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

#### **2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O0851.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.**